

Ainsi voila un Diable de Rome, qui veut bannir du royaume des cieux et les Apostres, et les Martyrs, et tous les saints Peres. Ainsi, qui voudra estre au paradis du Pape: il faut qu'il soit compagnon des Diabes d'enfer. Car il est certain que combien que ce soit une chose enorme, que ce malheureux Syrice ait prononcé un tel blaspheme, quand il a voulu exclurre la pluspart des saints personages qui ont iamais esté, du royaume des cieux: si est-ce que iamais Dieu n'eust permis qu'un si horrible blaspheme eust esté prononcé, sinon qu'il eust voulu rendre ce siege de Rome abominable, quand il a voulu amener ces Diabes iusques là, quand sous ombre de sainteté ils ont ainsi reietté le Mariage, que par une iuste vengeance ils se sont lasché la bride à des infections meschantes, qu'ils ont infecté le monde de leurs sodomies detestables: tellement que les Payens mesmes en ont horreur. Or par cela nous sommes admonnestez (comme i'ay desia dit) de ne point mespriser les dons de Dieu: mais d'en user avec toute sobriété. Et que ceux qui ne se peuvent contenir: qu'ils regardent de plier de col, de recevoir le ioug de Mariage, et de s'y assuiettir, et de cognoistre que quand les Maris auront supporté les femmes, et que les femmes auront tasché de vivre en bonne paix avec leurs maris, que c'est un sacrifice agreable à Dieu. Que s'ils ont charge d'enfans: qu'ils advisent de les nourrir, et entretenir, soyent povres soyent riches, sachans que Dieu accepte ce service-la. Que les femmes aussi, quand elles auront travail et fascherie en leurs mesnages, qu'elles cognoissent, que ce sont autant de sacrifices agreables à Dieu. Et si le mariage est mesprisé par ces diables, qui en despitant Dieu imaginent une perfection angelique de s'en abstenir: que toutesfois ceux qui sont en cest estat-la cognoissent que Dieu les accepte, que il les reçoit, qu'il preside mesme sur leur mesnage. Car puis qu'il dit qu'il est autheur du mariage: il le benira, quand on y procedera selon sa volonté. Que ceux qui ne sont point mariez advisent bien de cheminer neantmoins en la crainte de Dieu, de priser le mariage, et l'honorer comme il appartient. Et que les uns et les autres advisent de se conserver en toute pureté, et de corps, et d'ame, comme S. Paul en traite au septieme de la premiere aux Corinthiens. Là il ne condamne point les vefves, et les autres qui s'abstiennent du mariage: mais il les exhorte de faire ce qu'ils doyvent. Car les vefves, les vierges et ceux qui sont hors du mariage doyvent tant plus adherer à Dieu, et cheminer comme estans moins empeschez de se dedier du tout à luy. Pourquoi? Car elles n'ont point tant de distractions en ce monde. Ceux qui sont mariez ont plus d'empeschemens: toutesfois si doyvent-ils regarder de ne se point lascher la

bride, qu'ils ne cheminent tousiours en crainte, et sollicitude. Voila donc comme en tous estats il nous faut avoir la sobriété, et honnesteté en telle recommandation, que non seulement nous monstions signe de pudicité et honnesteté en nos personnes: mais aussi que nous puissions faire presens et sacrifices à Dieu et de nos corps, et de nos ames, puis qu'il les a rachetees si chèrement par nostre Seigneur Iesus Christ, et qu'il les a voulu dedier à soy, afin d'y habiter comme en ses temples.

LE NEUFIEME SERMON SUR LE CHAP. V.  
V. 19.

DU MERCREDI 3<sup>E</sup> DE IUILLET 1555<sup>1</sup>.)

Si nous entendions en un mot la volonté de Dieu, comme il nous la declaire assez privement: il ne faudroit point estudier long temps, pour savoir bien nous gouverner, et mener une vie sainte et iuste: mais il n'y a si mauvais ignorant que celui qui ne veut entendre: ne si mauvais sourd, que celui qui ne veut ovyr, comme on dit en proverbe. Et cela est cause que nous faisons des aveugles, combien que nostre Seigneur nous monstre sa clarté devant nos yeux. Et nous le voyons tant en ce precepte de la Loy, que comme il a esté touché du reste. Car si chacun entroit en sa conscience pour faire un droit examen: ne trouveroit-il pas qu'il est aisé de iuger, quand nous fraudons nostre prochain, que nous luy faisons tort en son bien, quelque couverture qu'il y ait, que nous sommes coupables de larrecin devant Dieu? Mais quoy? Moyennant que nous puissions cacher nostre opprobre devant le monde: ce nous est assez. Et cependant le iugement de Dieu est mis sous le pied, et nous n'y pensons pas. Si est-ce que toutes ces feuilles ne nous serviront gueres, il faudra en la fin venir à conte devant le Iuge celeste: et alors nous trouverons que ce n'est point en vain qu'il a prononcé par Zacharie son prophete, que sa malediction viendra sur le pariure, et sur le larron, c'est à dire, qu'en quelque endroit que nous ayons failli, en quelque article de la Loy que nous ayons offensé, qu'il en saura bien prendre la vengeance. Les hommes donc pourront bien, ou se iustifier, ou se flatter: mais tant y a qu'en la fin Dieu desployera son ire, et contre les periures, et contre les larrons. Mais pour bien cognoistre la volonté de Dieu, notons qu'il a usé de ce mot de Larrecin, pour nous faire avoir en haine toute fraude, toute

1) Ce sermon correspond au dixième de la collection de 1562 p. 204—225.

rapine, et quelque espece de tort que nous sachions faire à nos prochains, comme il a este exposé ci dessus du meurtre et de l'adultere. Si on appelle un homme larron, il se despitera: car c'est un mot d'iniure: tellement qu'il ne pourra souffrir d'estre ainsi deshonoré devant le monde. Or Dieu, afin de nous induire à hayr toute fraude, toute nuisance, toute extorsion, que nous pourrons faire au bien d'autruy, met en avant ce mot. Il pouvoit bien parler un autre langage, il pouvoit dire: Gardez de rien attirer du bien d'autruy à vous, gardez de faire vostre profit au dommage de vos voisins, gardez d'user d'aucune violence: mais en un mot il dit: *Ne desrobez point*. Et pourquoy? afin que les fraudes, les pillages, les rapines, et toutes nuisances nous soyent en plus grande detestation: que nous ayons honte, quand il est question de faire tort à quelcun, que nous ayons horreur (di-ie) voyans que nous sommes coupables de larrecin devant Dieu. Au reste notons qu'il y a beaucoup d'especes de larrecin. Car les uns usent de fraude cachee, quand ils attirent par moyens subtils, et par pratiques la substance d'autruy à eux: les autres usent de force, et cela est appelé rapine proprement, ou pillage, ou volerie: les autres ont encores plus de couverture, qu'il semblera qu'ils n'y touchent: on ne les pourra point accuser devant le monde: mais d'autant qu'ils n'y vont point en simplicité et droiture, ils sont larrons devant Dieu. Voila donc comme il nous faut venir aux especes de larrecins, quand nous voudrons cognoistre ce qui nous est deffendu en ce passage. Mais cependant nous avons à noter que Dieu ne iuge point des larrecins à la façon des hommes. Car ceux qui seront en reputation, et credit, ne laisseront pas d'estre condamnez devant Dieu: voire quand nul ne les accusera, sinon que les povres, qu'ils auront mangés, crieront vengeance: et encores qu'ils ne sonnent mot, les afflictions qu'ils endurent parlent haut et clair devant Dieu, et font un procez sans sonner mot. Ainsi donc il ne faut point que nous apportions ici nostre fantasie pour iuger des larrecins, et que nous cuidions estre eschappez de la main de Dieu, quand nous ne serons point punis des hommes, ni en la iustice terrienne: car Dieu va bien plus haut. Et ainsi retenons en somme, que larrecin est appelé (quant à Dieu, et en toute l'Escriture sainte) toute espece de nuisance, quand nous appetons d'attirer à nous ce qui n'est point nostre. Et de fait, quand Dieu menace par son prophete Isaie que celui qui a pillé et ravi, aura son tour: il ne parle point des petits larrons qu'on meine au gibet: mais il parle des grands Princes, et Monarques qui avoyent alors la vogue par tout le monde. Et puis au premier chapitre, quand il s'adresse mesme à ce peuple sacré qui estoit l'E-

glise de Dieu: Tes Princes et gouverneurs sont compagnons des larrons, dit-il. Or il est certain qu'on ne leur avoit fait nul procez, et mesmes qu'ils le faisoient aux autres: mais tant y a qu'ils ne laissoient pas d'estre condamnez de Dieu. Et ainsi les larrons qui sont honorables ici bas, ne laissent pas d'estre maudits par la Loy: et Dieu en a prononcé son arrest en ce passage. Il faut donc que nous baissions les yeux, cognoissans que nous n'aurons rien profité, si nos larrecins sont excusables devant le monde, qu'on les couvre, qu'on les falsifie: car cependant la Loy de Dieu aura son cours, et l'execution est preste quant et quant. Dieu n'a point deffendu une chose, qu'il ne l'appelle en conte. Voila donc ce que nous avons à retenir en ce passage. Or encore faut-il declairer ce que nous avons touché en somme, par le menu, et le specifier par exemples, afin qu'il soit mieux imprimé. Comme i'ay desia dit, si nous estions attentifs à escouter ce que Dieu nous declare: il ne faudroit pas ici longue exposition. Mais quoy? Nous ne demandons sinon à nous envelopper: et encores que la chose nous soit cogneue, prendre occasion de doute. Et voila pourquoy il nous faut estre pressez d'avantage. Nous avons desia dit qu'il n'y a pas une seule espece de larrecin. Car les uns desrobent: comment? en pillant le bien d'autruy: comme si on dit: Celuy-la a desrobé un cheval, il a desrobé tant d'argent, il a desrobé un liet, pot, plats, et choses semblables. Et bien, ces larrecins-la ils sont assez iugez par le monde. Mais quand quelque marchand survend sa marchandise, ou qu'il vend une marchandise desloyale, il ne sait comment s'en destrapper, voila un simple homme qui n'y cognoist rien, celuy-la sera attrappé: on ne iuge point cela estre larrecin. Tant y a qu'un tel homme est larron, puis qu'il a usé de mauvaise conscience, encores que nul ne le condamne. Il est vray que celuy qui sera interessé, sera bon iuge, et loyal en cest endroit: s'il cognoist la fraude, il dira bien: On me fait tort. Il ne faut pas que nous allions vers quelque docteur, et grand clerc, pour nous monstrier qu'on nous a fait tort, chacun le cognoist assez: mais encores nous ne pensons point à ceste espece de larrecin, et ne le cognoissons point assez. Tant y a que Dieu ne laissera point de iuger comme larron, celuy qui aura ainsi abusé un simple homme, qui luy aura baillé de la marchandise desloyale, voyant qu'il l'a circonvenu par faute de iugement. Celuy qui a survendu aussi bien à un ignorant: tous ces deux-la sont larrons. Apres, si un homme mechnique fait un ouvrage desloyal, et qu'on ne s'apperçoit point de la faute, ou bien qu'il en tire ce qu'il pourra, qu'il n'est point question de vendre comme il appartient: mais i'ay affaire à un riche homme, c'est tout un, il a

bonne bource. Si donc un homme en use ainsi : il est bien vray qu'il aura ses subterfuges devant le monde, mais le iugement de Dieu a tousiours son cours. Quand on aura demandé à chacun son opinion, et que tous auront dit: Nous ne tenons point cela pour larrecin: Dieu ne se retractera point à nostre fantasie. Voila donc les larrecins qui viendront en conte devant Dieu, lesquels toutesfois on laisse couler: et il ne tiendra pas à ceux qui se donnent une telle licence, que le mal ne leur soit pardonné. Mais quoy? Voici la Loy de Dieu qui est immuable, ainsi que nous ayons dit: et il sera monstré apres, qu'elle emporte son execution. Au reste, puis qu'ainsi est qu'il ne nous y faut point aller par finesses ni par subtilitez: il nous faut revenir à ceste equité naturelle, c'est assavoir que nous ne facions à autruy, sinon ce que nous voudrions qu'on nous face. Quand nous aurons une telle reigle, il ne faudra pas que nous ayons de gros volumes pour nous apprendre de ne point desrober: car en un mot chacun cognoistra comment il doit cheminer avec ses prochains: c'est assavoir qu'on n'y aille point par malice, qu'on ne tasche point de s'enrichir aux despens d'autruy, qu'on n'attire point à soy la substance qui n'est pas sienne. Il ne faudra donc que ce mot-la: et alors les plus belles couvertures, et les plus belles apparences que nous ayons, s'en iront esvanouyr. Car mesme quand on aura trompé les hommes, il semble qu'on ait esblouy quant et quant les yeux à Dieu. Prenons un exemple là où ce point sera amplement cogneu. Celuy qui par procez aura gagné le bien d'autruy: il luy semble qu'il est le plus iuste possesseur du monde. Pourquoi? c'est la iustice. Or ie laisse à dire encores que la iustice ne fust point corrompue: il est vray qu'il y en aura d'aucuns qui feront de la iustice un pur brigandage par corruption, et par meschantes pratiques, qu'il renverseront tout droit, et equité: que la iustice quelque fois sera comme une foire pour vendre le droit d'autruy, pour pervertir toute equité. Or encores que cela n'y fust point: si un homme par astuce et finesse trouve moyen d'attirer à soy le bien d'autruy: quand il alleguera: O c'est la iustice qui me l'a adiugé ainsi, il n'y a point de meilleur tiltre, ne plus equitable en tout le monde que cestuy-ci: voila un larron qui est double, il vaudroit beaucoup mieux qu'il eust pillé, ou vollé la maison de son prochain, que d'avoir ainsi iniustement gagné son bien par procez. Pourquoi? Il y a larrecin: et puis il y a un larrecin fait sous couleur de iustice qui est une chose si sacree: voila un sacrilege que Dieu ne pourra souffrir. Si un larrecin est domestique, il en sera tant plus grièvement puni: et quand nous viendrons au siege que Dieu a dedié

à sa maiesté, si tout y est perverti et confus, ne voila point pis qu'un brigandage? Ainsi donc notons bien, quelque couverture qu'on puisse prendre devant les hommes, que tousiours la Loy de Dieu ira son train: c'est à dire, que si nous usons de fraude, ou de malice, que nous usions d'extorsion et de violence, que nous serons condamez pour larrons. Si un homme sous ombre qu'il est en autorité, outrage son voisin qui sera povre, et par ce moyen il l'opprime; c'est un larron, et demi-homicide: et ce n'est point un larrecin simple: mais il est qualifié comme meurtre: et toutesfois cela passe, et est à pardonner. Il est vray qu'on en murmure quelque fois: mais ce n'est que à demie bouche. Et cependant celuy qui s'est ainsi desbordé, s'applaudit: et qui pis est, il sera honoré tant plus qu'il est grand larron. Car selon qu'un homme attire à soy, et qu'il est venu bien riche: on luy fait la cour, et est des plus avancez. Voila donc comme par larrecins souventesfois on viendra en grand honneur, quant au monde. Et ainsi que nous ne prenions point de ces bandeaux pour nous couvrir les yeux: mais plustost cognoissons ce qui est contenu en l'Ecriture sainte: c'est que nous serons tousiours larrons, quand nous ne ferons point à autruy ce que nous voulons qu'on nous face, que nous ne rendrons point le droit à un chacun. Car il nous faut definir un mal par la vertu opposite. Si nous voulons bien savoir que c'est de larrecin: regardons que c'est de faire droit à nos prochains. Or nous ne faisons point droit à nos prochains, quand nous les despouillons de leur bien, que nous attirons à nous par quelque façon que ce soit, ce qui est à eux: que bref quand nous usons de quelque malice, ou de quelque outrage, nous sommes assez convaincus. Par cela nous voyons que le larrecin ne se commet pas seulement des mains, quand queleun pourra ravir l'argent d'autruy, ou quelque piece: mais larrecin se fait quand un homme n'a pas ce qui est sien, et que nous ne taschons pas de luy conserver ce que Dieu luy a mis entre les mains, et comme il veut qu'un chacun retienne ce qu'il a. Exemple: Si un serviteur gourmande le bien d'autruy, il est larron. Si un homme de travail ne demande que d'avoir sa iournee, et cependant qu'il aime oeuvre faicte (comme on dit) et son escuelle dressee, il est certain qu'il est larron, et nous le saurons bien iuger. Mais il faudroit aussi bien venir à ces autres especes, et faire ceste comparaison, que quand nous ne rendrons pas à chacun ce qui luy appartient de droit: que ceste iniquité-la sera tousiours tenue devant Dieu comme larrecin, et en serons condamez. Or maintenant il reste de voir comme nous cheminerons en telle sorte, que Dieu ne nous maudisse point comme larrons: ce sera, quand en

premier lieu nous apprendrons d'aimer nos prochains, comme aussi saint Paul le monstre au 13. des Romains. Et c'est merveille qu'on face si peu de cas de ravir le bien d'autrui: veu que quand on nous demande que c'est d'aimer nos prochains, est-ce une chose si difficile? On dira que non. Car nature a voulu comme lier les hommes en union ensemble, et Dieu les a tous formez à son image: et pour tant cela ne nous doit pas estre dur ne fascheux de nous entre-aimer. Or est-il ainsi que si on a charité, iamais on ne sera larron, comme dit saint Paul: et mesme si de nostre bon gré nous advisions ce que nous devons aux hommes de droit, et comme nous leur sommes obligez, il ne faudroit point toutes ces remonstrances: Tu ne seras point larron: Tu ne seras point adultere: Tu ne seras point moutrier, tout cela seroit superflu, comme S. Paul le declaire en ce passage-la. Mais quoy? Il y en a bien peu qui y pensent. Mais au contraire (comme j'ay dit) nous prendrons tousiours des excuses vaines, quand nous aurons pillé le bien d'autrui: que nous aurons fait quelque fraude, quelque tour de malice, quelque extorsion: il y aura une excuse preste. Mais tant y a qu'il appert par cest acte, que nous n'avons nulle charité, que nous sommes comme bestes sauvages: que bref nous ne sommes pas dignes d'estre reputez hommes: puis que nous rompons le lien d'union que Dieu avoit mis entre tous les enfans d'Adam. Voila donc quant à un item: qu'il nous faudroit estudier ceste leçon de charité, si nous voulions n'estre point larrons. Et puis il y a, que nous n'appetions point d'estre riches. Car si tost que ceste cupidité de gagner sera en nous, il est certain que nous serons larrons, il ne se peut faire autrement. Or trouvera cela estrange de prime face: mais tant y a quand chacun aura recueilli son esprit à soy, nature nous enseignera (comme les Payens l'ont bien sceu dire) qu'il est impossible que nous appetions d'estre riches, que nous ne soyons enflammez pour attirer à nous, et à tors et à travers. Vou-lons-nous donc fuir les larrecins? Il faut que l'avarice soit mise bas, c'est à dire, l'appetit de nous enrichir. Afin qu'encores ce mot ne soit point cavillé: Et comment le ferons-nous? que nous apprenions de nous contenter de nostre condition. Car celuy qui n'a point de reigle certaine, qui sera tousiours agité de convoitise, ses affections le transporteront de costé et d'autre: tellement que iamais il n'aura repos, pour dire: Il faut que ie me tienne ici entre mes bornes. Je di que la condition que Dieu a donnée à un chacun, doit estre comme s'il estoit là terminé, pour dire: Voici ton Dieu qui veut que tu te passes de ce qu'il te donne, contente-toy: si tu ne le fais, non seulement tu troubles tout ordre humain, mais tu despites ton Dieu,

comme si tu luy faisais la guerre. Voila donc ce que nous avons à noter: c'est quand nous avons ceste reigle de charité pour nous conduire, qu'il faut que nous apprenions de nous contenter de nostre condition. Et pourquoy? Sachans que telle est la volonté de Dieu, et qu'il veut esprouver nostre obeissance. Or cela ne se peut faire, que nous ne gardions quant et quant la reigle de S. Paul, c'est que nous ayons appris d'estre riches, et d'estre povres, d'avoir faim et soif, aussi bien que d'avoir abondance. Non seulement S. Paul dit qu'il nous faut estre patiens en povreté, et proteste qu'il en a senti sa part: et pourtant qu'il en a donné l'exemple, et nous a monsté le chemin: mais il dit qu'il nous faut apprendre d'estre riches, et d'estre abondans. Et comment cela? Il semble que ce soit un propos sans propos. De nous exhorter à patience, quand nous sommes povres: chacun cognoist que nous en avons bien besoin. Pourquoi? Car nous serons tentez: c'est une chose dure et fascheuse, quand un homme n'aura pas du pain à manger: et encores qu'il ait du pain bis, si voudroit-il bien avoir ses aises et commoditez d'avantage. Ainsi quant à la povreté, chacun confessera que nous avons besoin qu'on nous console, qu'on nous remonstre que nous ne devons point murmurer contre Dieu, que nous ne devons point estre tentez de mal-faire. Mais quand il dit: Il faut que nous sachions estre riches: on se mocquera de ce propos, comme s'il n'estoit fondé en nulle raison: si est-ce que ceste doctrine est plus necessaire que la premiere. Et pourquoy? Regardons un peu quels sont les riches: des gouffres qui iamais ne peuvent estre rassasiez, et qui sont beaucoup plus difficiles à contenter qu'un povre homme. Si on fait comparaison entre les riches, et les povres: comme on trouvera des povres qui se tormentent, et qui se chagrinent, et qui sont induits à pillotter, à faire beaucoup de mauvais tours: aussi on en trouvera la pluspart qui se contentent d'avoir ce que Dieu leur a donné, et vont leur train. Mais quand on viendra aux riches iusques aux Rois, et aux Princes, on trouvera qu'ils sont tellement enflammez et embrasez apres les biens de ce monde, qu'on ne les peut contenter: mesmes ils sont quasi marris que le soleil luit sur les povres. Bref on voit que la pluspart des riches, quand Dieu leur auroit donné toute la terre en possession, encores ne leur seroit-ce point assez. Car, comme j'ay dit, encores sont-ils marris qu'il y ait une clarté du soleil commune aux povres, et que les povres boivent de l'eau: et mesmes encores que les povres travaillent, et facent du mieux qu'ils pourront, encores un riche homme leur portera envie: combien qu'il en tire la sueur, et le sang, il luy semble qu'on luy arrache les trippes, et les boyaux du

ventre, quand on mangera à ses despens. On voit ceste chicheté, ou plustost ceste cruauté brutale aux riches: et c'est une chose par trop commune. Ainsi donc ce n'est point sans cause que S. Paul dit que nous aurons beaucoup profité, quand nous aurons appris d'estre riches, c'est à dire, que nous ne serons point sollicités d'acquérir d'avantage: si Dieu nous a donné quelque abondance, que nous allions nostre train sans convoiter: O! voila une piece qui me seroit encores bonne: il faut adiouster ceci, et cela. Et puis apres ce n'est pas le tout encores, qu'un homme riche ne desire point d'estre augmenté: mais il faut que nous soyons povres en nostre coeur, c'est à dire, qu'il n'y ait point d'orgueil pour nous fier en nos richesses, que nous ne prenions point occasion de là pour opprimer les foibles, et qui n'ont point de credit ne de support selon le monde. Finalement que nous soyons prests d'estre appovris, quand il plaira à Dieu. Celuy qui est aujourd'huy bien riche, qui a et greniers, et caves pleines, qui a la bource bien garnie, qui a champs et possessions, qui a train de marchandise, que celuy-la quand il plaira à Dieu de le despouiller de tout, qu'il ne le trouve point estrange, et mesme que ce ne soit point pour le fascher, et chagrigner par trop: mais qu'il vienne à la patience de Iob, pour dire: Le Nom de Dieu soit benit, quand il luy a pleu reprendre ce qu'il m'avoit donné. Voila (di-ie) comme il est bien difficile de savoir estre riches: voire si nous ne venons à nous ranger à la volonté de Dieu, pour recevoir paisiblement tout ce qu'il nous donne, c'est à dire, de porter patiemment la povreté, quand il nous l'envoie, et nous contenter des biens qu'il nous aura mis en main sans y adonner nostre coeur: autrement il faudra que nous soyons tousiours larrons. Car les povres seront sollicités à mal faire, et leur semble que Dieu les dispense du mal, et mesme quelque fois ils useront de ceste cavillation: O! ie voy que cestuy-ci ne demanderoit qu'à me manger la laine sur le dos, il me voudroit destruire s'il luy estoit possible: et pourquoy ne me sera-il permis d'avoir ma revenge sur luy? Voila comme chacun se veut payer par ses mains: mais ce n'est pas à nous à faire. Et mesmes quand un homme sera riche par rapines, et par finesses, et par fraudes: d'autant qu'il faut qu'il rende conte devant Dieu, ce n'est pas à nous de luy oster ce qu'il aura ravi. Si donc nous sommes povres, il faudra incontinent que nous soyons poussez à larrecins, iusques à ce que nous ayons prins ceste bride-la de dire: Et bien, nostre Seigneur nous veut exercer, et voila pourquoy nous sommes indigens des biens de ce monde: nous n'avons pas ce que nous pourrions souhaitter, c'est d'autant que Dieu nous veut ainsi humilier. Voila pour un item. Et qu'on travaille

*Calvini opera. Vol. XXVI.*

pendant pour surmonter ceste tentation ici. Car nous voyons mesmes ce que dit Salomon, qu'il requiert de n'estre point povre, de peur d'estre sollicité à larrecin. Quand un tel personnage craint, voire et qu'il fait ceste demande à Dieu au Nom de tous fideles: ne devons-nous pas estre sur nos gardes? Et ainsi ceux qui ont faute et indigence et de pain, et de vin, et qui ne savent de quel costé se tourner, et qui meinent une vie bien petite, quelque fois à grand'peine auront du pain à moytié de leur saoul, et les autres qui n'ont pas leurs commoditez ainsi qu'ils demanderoient: que tous ceux-la advisent de se remettre à la main de Dieu, et le prier qu'il leur face la grace de cheminer en sorte, qu'ils ne soyent point induits de faire tort ou nuisance à personne, sous ombre que la necessité les presse. Et que ceux qui ont la vogue, qui ont argent en bource, regardent bien de ne point opprimer les povres, comme ils ont tousiours leurs filets tendus. Voila que font les riches: s'ils voyent qu'un povre homme s'en aille en decadence, ils sont là comme des chasseurs, et viennent incontinent se ruer dessus, et tournent çà et là, et par leurs circuits font tant que le povre homme à la fin sera attrapé. Que ceux donc qui ont dequoy, advisent bien de ne se point eslargir outre mesure: mais plustost de se tenir serrez: n'abusans point de leur abondance. Que ceux qui en ont beaucoup, ne s'eslevent point pour opprimer ceux qui n'ont gueres. Voila donc comme nous avons à y proceder. Et mesmes quand les occasions s'y adonnent, au lieu que nous sommes subtils de les chercher de loin, que nous advisions de repousser toutes telles malices. Et au lieu que les riches cuident avoir tout gagné, quand ils se sont augmentez aux despens d'autrui: sachons qu'ils ont coupé la gorge aux povres gens, et qu'ils ont fait beaucoup de vefves, et d'orphelins, encores qu'ils ne le pensent pas: mais tant y a, d'autant que nostre chair est aigue et subtile à chercher telles occasions, que nous pensions à nostre Dieu, lequel nous veut esprouver. Nous aurons bien l'espee en la main: mais gardons-nous de toute nuisance: et regardons que si nous estions en tel estat que sont les povres gens, nous voudrions bien estre secourus. Bref si nous voulons nous abstenir de larrecin, ne soyons point ne loups ne renards: car tous ceux qui y vont par fraude et malice, ils sont comme des renards: et les povres, quelque indigence qu'il y ait, quand ils sont sollicités à mal faire, desia ils ne se monstrent plus hommes, quand ils attirent ainsi iniustement à eux le bien d'autrui: mais ceux qui font les larrecins avec violence, ils sont comme des bestes sauvages, qui ne demandent qu'à tout devorer. Ainsi donc pour n'estre point larrons, que nous ne soyons point cruels. Cependant apprenons sur tout

23

d'attendre de la benediction de Dieu tout ce qu'il nous faut, quant au monde. Si nous tenions ceste reigle, il est certain que toute avarice, et tous pillages, et toutes fraudes, et toutes choses semblables seroyent bien tost corrigees. Il ne faudroit point d'autre medecine que celle-la, pour nous guerir de tous ces vices, c'est assavoir que nous puissions eslever les yeux au ciel, pour dire, Dieu est nostre Pere, il provoyera à tout ce qu'il nous faut, c'est de luy qu'il nous faut esperer tout ce qui appartient pour nous entretenir en ceste vie presente, c'est sa benediction en somme qui est la fontaine de toutes richesses. Si nous avions cela bien persuadé: il ne faudroit plus ne de preceptes en la Loy pour deffendre les larrecins, ne beaucoup de remonstrances, ne d'advertissemens: ce mot seul nous suffiroit. Mais quoy? Nous demandons à Dieu nostre pain ordinaire, encores nous protestons que c'est son propre office de nous substantier: et cependant, nous tendons à pillages, et à fraudes, et à malice: n'est-ce pas bien se mocquer de Dieu? Le prononce de bouche: Donne-moy mon pain quotidien: et cependant ie le vay chercher du diable. Car si nous usons de moyens illicites, que nous fraudions quelcun, que nous ravissions à quelque autre: de qui est-ce que nous prenons nostre bien? Est-ce de la main de Dieu? Ne sommes-nous point compagnons des larrons, et des brigands? Ainsi donc il est certain que nous ne demandons sinon que le diable nous enrichisse, quand nous-nous adonnons ainsi à fraudes et à rapines. Et qui plus est, cela est un certain signe de nostre infidelité, et que nous n'attendons rien de la benediction de Dieu, et ne pensons pas qu'il soit assez riche pour nous substantier. Voila donc comme nous en sommes. Tant y a que ces choses nous doyvent profiter, quand nous oyons que nostre Seigneur maudit les larrecins, et qu'ils sont detestables devant luy: que nous les ayons en horreur cependant, cognoissans qu'il ne iuge point à la fantasie des hommes: mais qu'il veut que nous cheminions en telle integrité, qu'un chacun ait son droit, et que nul ne soit molesté, ni empesché en son bien, et en sa substance, que nous soyons encores tant plus retenus. Et puis à cause que nous sommes tant enclins à mal: que nous advisions les moyens pour nous tenir sous l'obeissance de nostre Dieu, et pour nous empescher que nous ne desrobions point, comme l'ay desia monstré: et cognoissans qu'il nous a unis ensemble, que nous gardions ceste loy, et reigle d'equité. Et au reste, que nous n'appettions point d'estre riches: et en somme que nous pratiquions ceste doctrine, de porter patiemment la povreté, et n'estre point enflammez pour acquerir, et nous avancer tousiours plus outre. Et puis que nous ayons en abomination toute

crauté et fraude: et sur tout que nous apprenions de n'estre point si brutaux, de cuider, que si nous avons attrappé d'ici et de là, cela soit pour nous enrichir. Ne nous trompons point en cela. Pourquoi? La vraye richesse (comme i'ay dit) est la benediction de Dieu. Il nous faut donc boire de ceste fontaine, et en estre rassasiez, si nous voulons nous abstenir de tous larrecins. Or cependant venons aussi aux menaces que Dieu nous fait. Quand il nous a bien remonstré que ce precepte est plus qu'equitable, qu'il nous a donné les moyens aussi pour cheminer en droiture sans nuire ne faire tort à personne, voyant que nous sommes encores durs, et que tousiours nos affections meschantes nous destournent tout au rebours, il adiouste les menaces pour nous espouvanter. Est-ce peu de chose quand il dit: Que les larrons et ravisseurs n'entreront point au royaume de Dieu? Voila donc ceste vie presente qui nous sera si chere, que pour attirer quelque bien, afin de passer par ce monde, nous allions à nostre escient provoquer l'ire de Dieu? Il declaire que nous serons bannis de son royaume. Si nous avons une seule goutte de foy, ceste menace-la ne seroit-elle point pour nous percer le coeur? Mais encores nostre Seigneur passe plus outre. Car voyant que nous sommes si charnels, et tant adonnez à la terre, il nous monstre, que mesme en ce monde il nous fera aller en reculant: que celuy qui se cuidera avancer par finesses, par volleries, par fraudes, que celuy-la sera consommé, qu'il y aura une malediction secreta qui le minera. Comme en ce passage que nous avons allegué de Zacharie, il est dit que la malediction de Dieu viendra sur la maison des larrons, et demeurera là iusques à ce qu'ils soyent consummez. Nous voyons aussi comme il en parle par tous les Prophetes: tellement que nostre Seigneur declaire, que quand les hommes auront cuidé s'enrichir, qu'ils auront pensé avoir beaucoup fait, qu'il soufflera dessus, voire et soufflera en telle forte, que tout sera esvanouy, et si soudain qu'on n'eust iamais attendu une telle consommation. Mais Dieu passe encores plus outre. Il est vray que c'est desia assez, et beaucoup, quand nous voyons que nostre Seigneur se mocque de ceux qui se sont tant tormentez pour amasser de gros biens, quand tout s'en va en decalc, et s'escoule comme eau: mais on verra que les biens seront cause de ruiner ceux qui ont eu quelque reputation. Voila un pere qui aura pillé et ravi, il aura toute sa vie provoqué la vengeance de Dieu sur soy: meurt-il? Il luy semble que ses enfans doyvent estre petits roys. Or s'il ne leur eust laissé sinon quelque peu, pour se mettre en train avec industrie, qu'il leur eust apprins de travailler honnestement: ses enfans auroyent dequoy se contenter. Mais voila le pere qui a filé à chacun

de ses heritiers une corde, quand ils se fient sur les biens qui auront esté ainsi mal acquis: qu'il faudra, ou qu'ils soyent menez au gibet, ou qu'ils perissent mal-heureusement. Et qui en est cause? c'est l'ire de Dieu qui est là pour consommer tout ce bien qui aura esté acquis par rapines, et par pillages: il faut que la maison en soit maudite: il faut que Dieu monstre qu'il est iuste iuge, et sur les larrons, et sur tous ceux qui se mocquent de sa maiesté divine. Quand on leur en parle, comme nous oyons ces gaudisseurs, qui diront: Et bien bien, le terme vaut l'argent: il leur semble que c'est tout un. Et quand un povre homme n'aura point de force, ne de credit pour se revenger à l'encontre deux: O! cependant ils se baignent en leurs iniquitez. Mais quoy? quand Dieu voit que les hommes sont ainsi eslourdis, et qu'il ne les peut amener iusques à la vie celeste, que ceci ne leur est rien, d'estre bannis du royaume des cieus: Or sus (dit-il) ie vous adiourne desia, ie veux commencer de mettre à execution ma sentence: ie vous veux monstre que ma malediction est sur les biens mal acquis, et qu'il faut que ceux qui les auront possédé pour un temps, en soyent dessaisis, et qu'eux et les biens soyent consommez avec toute leur race. Quand donc nous voyons toutes ces choses-la: n'en devons-nous pas estre esmeus, si le diable ne nous a du tout ensorcellez? Que reste-il donc? Que nous retenions ceste bonne conscience que Dieu demande des siens: qu'un chacun travaille paisiblement, et que nous ne taschions point de grever autruy, que nous ne cerchions sinon, comme sans offenser Dieu nous pourrons passer ceste vie: et que s'il n'y a point gros revenu, qu'il n'y ait point beaucoup à despendre, que la sobriété nous serve de double portion. Voila donc comme il nous en faut faire. Or maintenant si les larrecins sont ainsi condamnez de Dieu: que sera-ce quand nous luy desroberons son honneur? Car il nous faut faire ceste comparaison des larrecins avec les sacrileges. Voila Dieu qui nous a deffendu d'estre larrons. Et pourquoy? Pource qu'il veut que nous gardions equité et droiture les uns avec les autres: et mesmes il veut que les biens qu'il a dediez à nostre usage, soyent tellement demenez, que nous ne les possedions point par meschantes pratiques. Que celuy qui en a beaucoup, advise de le dispenser, comme celuy qui en a seulement l'usage, et qui n'en a point la propriété: que celuy qui en a peu, qu'il se contente, comme nous avons dit. Or si Dieu veut que nous gardions une telle droiture envers nos prochains, pour leur conserver le bien qu'ils ont entre les mains: si les biens qu'il a creez luy sont ainsi recommandez, et qu'il ne vueille point qu'on les souille par fraude, par violences, et choses semblables: que sera-ce de ce qu'il

a beaucoup plus precieux? Et ainsi donc, quand nous aurons cheminé avec nos prochains en toute integrité, que nous aurons tasché de rendre à chacun ce qu'il luy appartient: que nous rendions à nostre Dieu son droit, c'est à dire, que nous le glorifions et que nous advisions qu'il demeure entier en sa maiesté, et que nous n'usurpions point plus qu'il ne nous est permis. Comme nous voyons que ceste audace est aux hommes, que quand ils auront esté furieux pour opprimer leurs prochains, ils dresseront quant et quant les cornes contre Dieu: quand ils auront ravi la substance d'autruy, ils voudront aussi que Dieu leur soit subiet, et n'obeiront point à luy, sinon comme bon leur semblera. Il nous faut donc adviser à toutes ces choses-la. Et pour conclusion, que nous regardions aussi de non seulement nous abstenir de toute iniure, et nuisance: mais quant et quant de ne permettre point ne souffrir, entant qu'en nous sera, que nul soit grevé, ni endommagé. Car il y a ces deux que Dieu nous commande, iustice et iugement. Iustice, pour rendre à chacun son droit: et aussi iugement, afin de ne point estre consentans au mal, et de ne point souffrir qu'on foule les povres qui n'ont nul moyen de se soustenir. Car quand ie verray à mes yeux queleun qui aura esté opprimé, et que ie ne tasche point de luy aider, me voila consentant au larron, tellement que la sentence du Pseume cinquantesime me compette: Si tu voyois un larron, tu as couru apres luy. Or n'est-ce pas courir avec ceux qui desrobent, quand nous ne taschons point de les reprimer, ou que nous fermons les yeux, ou que nous leur laschons la bride? Nous sommes consentans qu'un larrecin se commette: et pourtant il nous en faudra respondre comme larrons devant Dieu, encores que cela ne soit rien estimé quant aux hommes. Qu'un chacun donc ne pense point qu'il luy soit licite seulement de garder ce qu'il a: mais que nous advisions de mettre peine à conserver, et procurer le bien de nos prochains, comme le nostre propre, et ainsi que la reigle de charité nous exhorte. Voila comme nous ne serons point larrons devant Dieu, ne devant les hommes, et comme les biens qu'il nous a mis entre les mains seront benits de luy, et qu'il nous fera prosperer, et que nous aurons un tel contentement, que tousiours nous aspirerons à cest heritage celeste, sachans que là nous aurons la plenitude de tous biens en perfection.